

Cessez-le-feu à Gaza : une avancée

Category: International

écrit par jmfouquer | 7 février 2025

Cessez-le-feu à Gaza : une réelle avancée qui ne doit pas être une parenthèse

Par **ENSEMBLE!**. Motion « Palestine » adoptée par le Collectif national des 25 et 26 janvier 2025

L'arrêt des combats à Gaza le 19 janvier paraît porteur d'un changement majeur de la situation en Israël/Palestine.

En effet, c'est un immense soulagement qu'enfin cessent les bombardements et la guerre génocidaire menée contre la population gazaouie. On ne peut que s'en féliciter ! Cela en toute conscience de la fragilité de la situation.

Trump lui-même a non seulement exprimé des doutes quant à la solidité de la trêve à Gaza. Mais il s'autorise à préconiser la déportation d'un million et demi de Gazaouis vers l'Égypte et la Jordanie. Ce pourquoi il faut être vigilant quant au caractère durable de la trêve. Il faut peser pour qu'elle débouche sur un cessez-le-feu permanent.

Parallèlement, la levée des sanctions contre les colons suprémacistes décidée par Trump est un feu vert à Nétanyahou pour multiplier ses interventions en Cisjordanie. L'opération sur Jénine, en est un exemple caractéristique. C'est aussi une autorisation aux colons fascistes de multiplier les pogroms contre les Palestinien·nes. Ces éléments sont constitutifs du projet politique des extrémistes sionistes d'éradication du peuple palestinien de sa terre.

La reconnaissance du droit du peuple palestinien à

l'autodétermination n'est pas pour demain. Pour le peuple palestinien, il y aura encore du sang et des larmes. Plus que jamais, pour gagner son droit à l'autodétermination, il aura besoin du soutien le plus large possible.

La solidarité avec le peuple palestinien doit être renforcée et amplifiée.

Il faut imposer :

- La fin effective des agressions israéliennes à Gaza et en Cisjordanie. L'arrêt de l'occupation militaire à Gaza et de la colonisation de la Cisjordanie.
- La libération rapide de tous·tes les otages israélien·nes et de tous·tes les prisonnier·ères politiques palestinien·nes tel que prévu par l'accord, en accélérant son application. L'exigence que cesse la pratique du gouvernement israélien de renouveler en permanence le nombre d'emprisonné·es palestinien·nes. C'est ce qui fut fait la semaine suivante de l'accord (libération de 90 prisonnier·ères, 200 Palestinien·nes arrêté·es !).
- Le déploiement massif de l'aide humanitaire, sous contrôle international, auprès de la population de Gaza. Ceci qui implique de donner à l'UNRWA l'autorité et les moyens nécessaires.
- L'engagement de la reconstruction de Gaza. Lequel pour être durable doit être garanti par un réel accord de paix.
- Au-delà de ces mesures d'urgence, la recherche d'une solution politique, qui inclut la reconnaissance internationale de l'État de Palestine. Cette décision, à l'instar de 147 pays, la France et l'Union européenne devraient la prendre immédiatement. Il semble que les conditions d'une telle reconnaissance de l'État de Palestine à l'échelle internationale tendraient à se réunir. Il conviendrait d'appuyer ce mouvement par une mobilisation citoyenne d'ampleur, par exemple sous forme

d'un appel signé massivement.

- Une solution politique qui nécessite de restaurer le respect du droit international, donc la volonté de ne pas laisser impunis les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

ENSEMBLE! participera activement, aux niveaux national et local, au mouvement de secours et solidarité avec le peuple palestinien.